



À l'approche des fêtes, nous avons tous à cœur de partager des moments joyeux avec ceux qui nous sont chers. Mais veillons à ce qu'ils se déroulent en toute sécurité. Cette seconde lettre C'est bon à savoir vous apporte des conseils pratiques de prévention. Je vous adresse mes meilleurs vœux de fêtes, de paix et de bonheur.

Jean Louis Cottigny

Président de Pas-de-Calais habitat

C'EST
BON À

SAVOIR

L'INFO PRATIQUE
DES LOCATAIRES

#2
DÉCEMBRE 2024

PRÉVENTION DES INCENDIES : LES BONS RÉFLEXES

■ Comment les éviter ?

- Ne surchargez pas les multiprises électriques. Idéalement c'est 1 prise, pour 1 appareil
- Débranchez les appareils inutilisés, ne les laissez pas en veille
- Éteignez complètement les cigarettes et ne fumez pas au lit
- Tenez les allumettes et les briquets hors de portée des enfants. Ne les laissez pas sans surveillance
- Ne laissez pas de casseroles, de poêles ou d'huile sur le feu sans surveiller la cuisson
- Éloignez les produits inflammables des radiateurs, ampoules, plaques chauffantes...

■ Que faire en cas d'incendie ?

Ne prenez jamais l'ascenseur.

• Si l'incendie se déclare chez vous

- Faites sortir tout le monde et évacuez les lieux pour éviter les risques d'intoxication
- Fermez la porte de la pièce en feu et la porte d'entrée. N'emportez rien.
- Une fois dehors, appelez les pompiers.

• Si l'incendie est au-dessous ou sur votre palier

- Fermez les portes et mettez des linges mouillés en bas des portes
- Allez à la fenêtre pour que les secours vous voient
- En cas de fumée dans la pièce, placez-vous au sol et couvrez-vous le nez et la bouche avec un linge humide.

• Si l'incendie est au-dessus

- Sortez par l'issue la plus proche.

■ Comment être averti à temps ?



Le DAAF (Détecteur avertisseur autonome de fumée) est un équipement obligatoire de votre logement qui garantit votre sécurité.

Ne le démontez pas !

En cas d'anomalie, contactez Logista.

Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) vous informe :

« Le détecteur de fumée détecte les incendies dès qu'ils se déclarent. Il émet un signal sonore suffisamment fort pour réveiller une personne endormie. En cela, il contribue à sauver des vies. L'entretien régulier de ces dispositifs est important pour garantir leur efficacité. »



C'EST UTILE
EN CAS D'URGENCE



18 POMPIERS



15 SAMU



112

APPEL
D'URGENCE
EUROPÉEN

LA VISITE D'ENTRETIEN ANNUELLE DE VOTRE LOGEMENT

La visite de sécurité et d'entretien, effectuée par Logista dans le cadre du contrat d'entretien de votre logement, est la garantie d'avoir un logement sûr : contrôle des circuits électriques, des appareils de chauffage, des équipements...
Ce contrôle est obligatoire : répondez présent lorsque Logista vous contacte.



LA RÉSIDENCE ARTOIS N'EST PLUS

Après la phase de désamiantage, Pas-de-Calais habitat lançait en juillet 2024 la démolition des immeubles restants de la résidence Artois à Bruay-la-Buissière.

Le 16 octobre dernier, une visite du chantier de déconstruction était organisée en présence des élus.

Construite en 1979, la résidence Artois était un ensemble de neuf bâtiments comportant 198 logements et un parking en sous-sol.

Envisagée depuis 2016 avec l'ANRU 1, la démolition a été actée en 2018 dans le cadre de la convention NPNRU (signée en décembre 2020) et des travaux de requalification du centre-ville (2022-2026).

En 2022, deux premiers bâtiments, la Loïse et le Surgeon, ont été abattus. Sept autres ont été grignotés en 2024 : la Blanche et la Lawe, puis la Clarence et la Ternoise, pour terminer par la Lys, la Scarpe et la Biette.

Malgré la nostalgie des lieux, les locataires ont tous été relogés dans des logements répondant au mieux à leur volonté, Pas-de-Calais habitat apportant une réponse personnalisée à chaque besoin.

La dernière famille est ainsi partie en juin 2023.

L'Office a également travaillé avec des structures d'insertion locales pour réaliser les déménagements et les opérations préparatoires au chantier : TTS (association Tremplin Travail Solidarité) et AVIEE (Association Vocation d'Insertion pour l'Environnement et l'Énergie).

Début 2025, le terrain de 15 800 m² aura été remis à niveau et la ville en deviendra propriétaire.

Le coût global de l'opération est de 6,8 M€.
Il a été financé par Pas-de-Calais habitat à hauteur de 760 000 euros et par une subvention de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) de 6 M€.



Les matériaux issus de la démolition (gravats, plâtre, plastique,...) sont triés et recyclés dans des filières de valorisation locale.



Juillet 2023 : les derniers habitants de la résidence Artois ont été relogés, la préparation du chantier de déconstruction peut commencer.

TOUS LES ANS, JE TRANSMETS MON ASSURANCE HABITATION

Lors de la signature de votre contrat de location, vous nous avez remis votre attestation d'assurance.

Vous devez chaque année nous adresser la nouvelle attestation envoyée par votre compagnie d'assurance.

Pensez-y : le défaut d'assurance habitation peut entraîner la résiliation de votre bail.

